

Le 17 juin 2008

Par courriel et par poste

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec H4Z 1A2

Me Jean-Olivier Tremblay

**Affaires juridiques
Hydro-Québec
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4**

Téléphone : (514) 289-2211, p. 4683
Télécopieur : (514) 289-5197

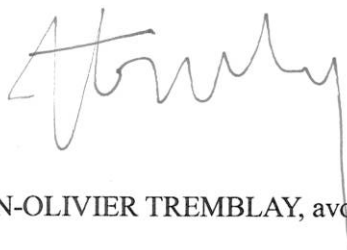
**OBJET : Suivi - Demande relative à la modification de certaines conditions de service liées à l'alimentation en électricité et des frais afférents – Phase III
Dossier Régie : R-3535-2004
Notre dossier : R000093/JOT**

Chère consœur,

Suivant la décision D-2008-028 rendue par la Régie dans le dossier mentionné en objet, le Distributeur informe la Régie que la facture type sur laquelle doivent apparaître les frais de déplacement sans mise sous tension n'est pas encore disponible.

En effet, la récente mise en service de SIC pour l'ensemble de la clientèle résidentielle nécessite des ajustements additionnels importants aux processus de facturation. Les ajustements qui concernent les frais de déplacement sans mise sous tension ne pourront conséquemment se faire avant septembre 2008. Nous vous tiendrons informée de tout développement à cet égard et vous transmettrons le document dès que possible.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat
/sr